



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 10/04/2026

**Commission
Emploi, Qualifications et revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2026**

DARES- SSM EMPLOI -	
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION	3
DEPARTEMENT DE L EMPLOI ET DES REVENUS D ACTIVITÉ -DSDS -	
INSEE	14
SDESSI -SSM Fonction publique.....	22
CENTRE D ÉTUDES ET DE RECHERCHE.....	27
FRANCE TRAVAIL.....	31
URSSAF.....	34

- Dares - -SSM Travail -

0. Orientations pour 2026

En 2026, la Dares mènera, seule ou en collaboration, et exploitera différentes **enquêtes**. Parmi les différents projets menés :

- les retraitements statistiques et la production des fichiers d'exploitation de la nouvelle édition de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) seront finalisés en 2026. Son exploitation permettra notamment d'aborder les thématiques du télétravail, des outils numériques et des facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique (**avis EQRT 3 et 4, avis AVG 1 et 2**) ;
- la refonte assez profonde de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), initiée en 2023, se poursuivra, avec de premiers tests début 2026 et un démarrage de collecte au second semestre ;
- les premiers travaux, en partenariat avec l'Insee, sur la réédition de l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV) débuteront ;
- la collecte de l'enquête Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI (Grafic) débutera. Cette enquête pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors (**avis EQRT 2**) ;
- de premiers travaux seront également engagés sur la réédition de l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer) ;
- la modernisation du dispositif des enquêtes Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) débutera.

La Dares continuera de produire et d'exploiter des **sources administratives**. Ainsi, par exemple :

- de nombreux projets, parfois en collaboration, porteront sur l'exploitation de la déclaration sociale nominative (DSN) : enrichissement des estimations trimestrielles d'emploi avec une déclinaison par branche professionnelle ; réduction des délais pour la première estimation de l'emploi salarié pour atteindre 30 jours après la fin du trimestre ; analyse de la qualité des données portant sur l'intéressement et la participation ; enrichissant les systèmes déjà existants ou en alimentant de nouveaux appariements, etc. ;
- l'expertise du système d'information Agora (**avis EQRT 7**) se poursuivra, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora ;
- à la suite de la refonte de l'outil de collecte, les travaux d'expertise des données remontées par les organismes de services à la personne (**avis EQRT 10**) à la DGE devraient aboutir ;
- le changement de système d'information des missions locales, désormais porté par France Travail dans le cadre du projet « Convergences », sera préparé.

De manière transversale, la Dares engagera la préparation du changement de nomenclature d'activités française dans ses différents systèmes d'information et de production statistique (**avis ESM 9**). Par ailleurs, elle lancera des travaux, dans le cadre de l'évaluation du second cycle du plan d'investissement dans les compétences (PIC), sur l'accès à la certification et l'insertion en emploi (qualité, adéquation formation-

emploi) après une formation professionnelle (**EQRT 7**). La Dares poursuivra également ses travaux exploratoires d'analyse textuelle sur les accords d'entreprise, ainsi que ses exploitations des données d'offres d'emplois en ligne, avec notamment une étude en partenariat avec l'Insee sur la transition numérique (**avis AVG 2**).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2026, l'édition 2023 de **l'enquête Reponse (Relations professionnelles et négociations d'entreprise)** continuera à faire l'objet d'exploitations et publications approfondies. Cette enquête, administrée tous les six ans, vise comme les précédentes à décrire le dialogue social au plus près des acteurs au sein des établissements du secteur privé : nature et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, rôles et interactions des acteurs de la relation de travail, négociation collective et dialogue informel, climat social et conflits du travail... Elle permet aussi d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales. Les modifications apportées aux questionnaires par rapport aux précédentes éditions avaient pour objectifs principaux, d'une part de tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et de proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ; d'autre part de tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru...) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Les fichiers de microdonnées pseudonymisées de l'enquête 2023 sont disponibles au CASD et à l'Adisp-Progedo depuis fin 2024 ; ils seront complétés début 2026 par un fichier panel constitué de répondants commun aux éditions 2017 et 2023 de l'enquête. Après de premières exploitations ayant fait l'objet de publications dans les collections de la Dares en 2025 (sur les relations professionnelles dans le monde de l'entreprise en général, sur les instances de représentation du personnel, sur les profils des représentants du personnel ou encore sur la conflictualité et ses modes d'expression au sein des entreprises), la Dares poursuivra en 2026 son programme d'études à partir de l'enquête Reponse, en s'intéressant plus particulièrement à la façon dont sont perçus les représentants du personnel et les syndicats, à la manière dont s'organise la négociation collective au sein des entreprises, ou encore au mode de prise en charge des sujets santé sécurité et conditions de travail par les instances de représentation. En parallèle, l'appel à projets de recherche (APR) lancé en 2024 et visant à encourager la réalisation de recherches sur les relations professionnelles au sein des entreprises à partir de l'enquête Reponse se poursuivra : les cinq projets retenus fin 2024 devraient s'achever en fin d'année 2026. La Dares envisage par ailleurs d'organiser à cet horizon-là un colloque sur les relations professionnelles. Celui-ci, qui pourrait s'appuyer notamment sur les travaux menés par la Dares ou dans le cadre de l'APR susmentionné, viserait à faire un point sur l'évolution des relations professionnelles depuis les ordonnances travail de 2017.

L'enquête sur le **vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (TraCov 2)**, collectée en début d'année 2023, a pour principal objectif de décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés selon différents angles : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, gestes barrières et prévention, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/ vie professionnelle, etc. (**avis EQRT 4**). L'enquête a été réalisée sur un mode simplifié : questionnaire de 25 minutes, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés. La collecte s'est faite sur internet essentiellement, mais aussi par téléphone.

Les fichiers de microdonnées pseudonymisées sont à disposition des chercheurs *via* le CASD et l'Adisp-Progedo depuis fin 2024. Au-delà des travaux d'exploitations menés par la Dares et ayant conduit à diverses publications en 2024 et 2025 (portant par exemple sur le télétravail (**avis EQRT 4, avis AVG 2**), sur le travail dans le cadre des plateformes numériques (**avis EQRT 8, avis AVG 2**), ou présentant les conclusions de diverses expérimentations méthodologiques visant à évaluer des effets liés au mode de collecte et au positionnement des questions dans le questionnaire d'enquête), un [appel à projets de recherche](#) pour la réalisation de post-enquêtes qualitatives sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire à partir de cette enquête avait été lancé à l'automne 2024 : six projets, dont quatre autour du télétravail (**avis EQRT 4**), retenus et ayant démarré en 2025 vont se poursuivre en 2026.

L'année 2026 sera également consacrée aux toutes premières exploitations de la nouvelle édition de l'enquête **Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) 2024-2025**, collectée au deuxième semestre 2024 et en 2025. Cette nouvelle édition se situe dans la continuité des précédentes. Elle a un focus « Risques psychosociaux », comme l'édition 2016, alors que l'édition 2019 avait un focus « Conditions de travail », conformément aux recommandations du Collège d'expertise de 2011 sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques psychosociaux est vive, compte tenu de leurs impacts sur la santé des travailleurs et sur le fonctionnement des entreprises.

Les questions autour des risques psychosociaux, de la pénibilité, de la soutenabilité du travail, de la santé au travail et la prévention sont réinterrogées au prisme des évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19 : autour du télétravail et du flou croissant de la frontière entre vie personnelle et professionnelle, autour des outils numériques et des transformations qui accompagnent leur diffusion (**avis EQRT 3 et 4, avis AVG 2**). Des questions ont également été ajoutées afin d'apprécier les facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique (**avis AVG 1**). Depuis l'édition 2013, l'enquête se compose de deux volets. Le volet Individus est collecté en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee, et le volet Employeurs sur internet et papier par un prestataire privé. L'édition 2024-2025 constitue le premier point d'un nouveau panel (après celui constitué des éditions 2013, 2016 et 2019) : une partie des individus enquêtés seront réinterrogés lors de l'édition suivante de l'enquête (qui pourrait être collectée en 2028). Afin de permettre une analyse plus fine sur les agents des trois versants de la fonction publique et les professions du secteur médico-social, la Drees et la DGAFP financent des surreprésentations, comme cela avait été fait pour les éditions précédentes. Des extensions sont également réalisées dans les départements d'outre-mer, permettant une analyse des conditions de travail et des risques psychosociaux dans chacun de ces territoires.

Les retraitements statistiques et la production des fichiers d'exploitation des résultats du volet Individus seront finalisés en début d'année 2026 ; les premiers résultats de ce volet seront ainsi publiés dans le courant de l'année et devraient être accompagnés d'une mise à jour de la datavisualisation sur les conditions de travail actuellement en ligne sur le site de la Dares, permettant de mettre en perspective les conditions de travail sur longue période. Les fichiers de micro-données pseudonymisés seront ensuite mis à disposition des chercheurs *via* le CASD et l'Adisp-Progedo. Quant au volet Employeurs, sa collecte s'est achevée fin 2025 ; durant l'année 2026, seront menés les retraitements statistiques de ce volet, la production des fichiers de microdonnées et l'analyse des premiers résultats, dont la publication interviendra en fin d'année ou, plus probablement, début 2027.

L'année 2026 sera également consacrée à finaliser le cadre juridique et organisationnel pour la réalisation d'un appariement des données de l'enquête CT-RPS 2024-2025 avec des données de santé et des données sur les accidents du travail et maladies professionnelles, appariement qui permettra la réalisation d'études sur le lien entre conditions de travail et santé. En parallèle, les travaux de préparation de la future édition 2028 de l'enquête CT-RPS, initiés en 2025, vont se poursuivre et prendre de l'ampleur en 2026.

La refonte assez profonde de l'enquête **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)**, initiée en 2023, va entrer dans une phase opérationnelle en 2026. Cette enquête a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2017, en collaboration avec l'inspection médicale du travail (DGT).

Elle dresse une cartographie des expositions des salariés aux risques professionnels en France. Elle repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires, qui administrent le questionnaire principal lors d'une visite médicale. Ce questionnaire décrit l'organisation du travail et les expositions à des contraintes physiques, à des agents biologiques ou des produits chimiques sur la dernière semaine travaillée. Le salarié remplit également, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur le vécu de sa situation de travail. L'enquête couvrait en 2017 l'ensemble du champ des salariés du secteur privé et public (hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale) en France (sauf Mayotte). Depuis 2010, la qualité statistique de Sumer est attestée par le visa attribué par le comité du Label.

La refonte de l'enquête Sumer a été engagée à la suite des difficultés rencontrées en 2017, avec une baisse de près de moitié du nombre de médecins participant à la collecte et du nombre de questionnaires collectés (de 50 000 à 28 000). Cette refonte vise à alléger la charge des médecins du travail et à répondre à de nouvelles demandes d'information, en mettant en place une collecte en continu (et non plus tous les 7 ans). Un objectif de 10 questionnaires par an et par médecin est envisagé, pour 8 000 à 10 000 questionnaires collectés chaque année. Des résultats annuels sur l'ensemble de la population seront alors diffusables, sur de grands indicateurs. L'empilement de plusieurs années permettra de publier des résultats plus détaillés par secteur d'activité, famille professionnelle, région, etc. Un des enjeux est de conserver la représentativité *via* une méthode de tirage simple et adaptée. Alors que le futur questionnaire, dont la révision a été pilotée par un comité scientifique et a fait l'objet de diverses concertations (notamment avec les partenaires sociaux), a été finalisé dès 2024 et que les travaux de conception générale ont été entrepris cette année-là, l'année 2025 a été en grande partie consacrée aux développements informatiques. Les premiers tests, mobilisant une vingtaine de médecins du travail volontaires, vont se dérouler en début d'année 2026 ; les derniers développements se dérouleront au printemps 2026, avant la phase de formation des médecins du travail volontaires pour participer à l'enquête proprement dite. La collecte devrait ainsi démarrer au second semestre 2026 dans certaines régions avant de s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire national en 2027.

En 2026, la Dares collectera, en collaboration avec le Cereq, la vague européenne de l'**enquête sur la formation professionnelle continue** "*Continual Vocational Training Survey*" (CVTS), version européenne de l'enquête annuelle sur la formation des employeurs. L'enquête sera présentée au comité du label en janvier pour obtention du caractère obligatoire et du label de qualité statistique.

La Dares engagera également en 2026 les premiers travaux en partenariat avec l'Insee sur la réédition de l'**enquête Formation tout au long de la vie** (FLV), qui sera collectée de fin 2028 à début 2029, pour la première fois en multimode. L'année sera consacrée aux premières réflexions autour du questionnaire et à la préparation du test qui aura lieu début 2027. Il est prévu un séminaire de lancement au premier semestre et de solliciter l'avis d'opportunité au Cnis en fin d'année.

Après un pilote mené au quatrième trimestre 2025 et un passage devant le comité du label prévu au premier trimestre 2026, la Dares lancera la collecte de l'**enquête Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI** (Grafic) : l'enquête comportera un module spécifique selon la nature de la fin de contrat et portera sur les négociations associées à la fin de contrat, le remplacement du salarié, le caractère conflictuel, la gestion administrative et la durée du processus. Cette enquête pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors (**avis EQRT 2**). À plus long terme, des réflexions autour du développement d'une enquête auprès des salariés permettant de compléter l'analyse seront lancées.

Afin de répondre au règlement européen traitant des statistiques d'emplois vacants (LMB), la Dares a lancé à partir du deuxième trimestre 2025 l'**enquête sur les emplois vacants** (Evac) sur le champ de la fonction publique. Cette enquête trimestrielle permet d'assurer la complétude du champ pour les indicateurs relatifs aux emplois vacants et fournit une analyse approfondie des difficultés de recrutement dans le secteur public. En complément, étant donné la demande sociale, une extension de l'enquête sur le champ de la santé privée est prévue à partir du deuxième trimestre 2026, à la suite d'un pilote mené au quatrième trimestre

2025 et d'un passage devant le comité du label au premier trimestre 2026. À plus long terme, des réflexions autour de la réintégration dans l'enquête Evac de l'ensemble des secteurs économiques seront lancées, les données sur le secteur marchand étant actuellement collectées à partir de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

La Dares engagera en 2026 les premiers travaux sur la réédition de l'**enquête Offre d'emploi et recrutement** (Ofer). L'année sera consacrée à la phase préparatoire incluant l'avis d'opportunité (Cnis), la constitution d'un groupe de travail associant chercheurs et membres du SSP, ainsi que les premières réflexions autour du questionnaire, vraisemblablement en deuxième partie d'année.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La Dares poursuivra en 2026, en collaboration avec les autres acteurs du SSP, ses travaux d'expertise et de redressement sur la **déclaration sociale nominative** (DSN) ainsi que la valorisation de cette source pour les statistiques et les études :

- un document sur le redressement des heures de travail rémunérées a fait l'objet d'une présentation aux dernières Journées de la méthodologie statistique. Les travaux se poursuivront en 2026 et permettront d'enrichir notamment l'analyse des dispositifs de retour à l'emploi par des indicateurs d'intensité du travail ;
- la Dares poursuit par ailleurs ses travaux pour affiner la reconnaissance des contrats (contrats « perdus » par exemple, en raison de la perte d'une clé identifiante d'un mois sur l'autre) et s'investit dans les instances qualité pilotées par le GIP-MDS¹, avec des implications directes à la fois pour l'analyse des mouvements de main-d'œuvre et pour l'évaluation de l'impact des dispositifs d'aide au retour à l'emploi ;
- concernant l'intérim, des travaux seront menés avec le GIP-MDS pour sécuriser la connaissance de l'APET² de l'établissement utilisateur, étant donné de possibles évolutions de la DSN sur le renseignement de l'APET et les déclarations parfois inexactes sur le SIRET utilisateur ;
- l'ajout d'informations sur le métier dans les bases issues de la DSN a bien avancé et devrait être systématisé en 2026, ce qui permettra de mieux analyser l'adéquation emploi-formation et répondre ainsi à une forte demande (**avis EQRT 1**) ;
- Les travaux se poursuivront sur l'amélioration des statistiques sur l'emploi des travailleurs handicapés (**avis EQRT 3**) ;
- Concernant la mesure de l'insertion en emploi après passage par un dispositif de politique publique, la Dares a publié un document de travail pour présenter la méthode retenue pour apparier les bases de l'ASP (agence de service et de paiement) sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique et la DSN. L'expertise est en cours de finalisation pour les contrats de professionnalisation à partir de l'appariement de la source DECA³ et de la DSN. En 2026, la Dares publiera ainsi des indicateurs d'insertion à partir de la DSN, à plusieurs échelles territoriales (**avis AVG 8**) ;
- les travaux de valorisation de la DSN, souvent en collaboration, se poursuivront, soit en enrichissant les systèmes déjà existants ou en alimentant de nouveaux appariements (Inserjeunes, Inser-sup, appariement tripartite pour étudier les trajectoires des jeunes en prise avec la justice (**avis SERPU 4**), soit en proposant de nouveaux produits de diffusion, par exemple sur les trajectoires professionnelles. Ces analyses visent à éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme (**avis EQRT 1**), à un niveau de granularité fin (**avis AVG 8**), mais également à quantifier et

1 Groupement d'intérêt public Modernisation des Déclarations Sociales

2 Activité principale exercée par l'établissement

3 Système de gestion des contrats d'apprentissage

caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (**avis DQS 6**), à étudier les trajectoires post-ruptures de contrat, ou encore à compléter les informations actuellement disponibles sur l'accès à l'emploi et le type de contrat à différents horizons après la sortie de formation (**avis EQRT 1, avis AVG 11**) ;

- des travaux de comparaison des données sur la participation et l'intéressement dans la DSN et dans l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo-Pipa) ont été entrepris en 2025 pour documenter les écarts entre les deux sources ; ils seront poursuivis en 2026, dans la perspective d'un éventuel futur allègement de l'enquête. Sur les salaires, disposer en DSN des coefficients hiérarchiques des grilles salariales sera nécessaire pour pouvoir approcher l'évolution des salaires de base à structure d'emploi et qualification constante ; ce besoin est intégré dans le cadre de la feuille de route DSN du GIP-MDS pour 2028 ;
- la Dares va publier au premier semestre 2026 les résultats de premières exploitations des informations présentes en DSN concernant l'acquisition de points sur le compte professionnel de prévention (C2P). Les travaux menés permettent d'identifier les familles professionnelles et les pénibilités les mieux reconnues au regard des expositions aux différents risques professionnels (mesurés par ailleurs dans l'enquête Sumer) ;
- la Dares va publier au premier semestre 2026 les résultats de nouvelles exploitations autour des variables caractérisant les régimes horaires des contrats en DSN. Une analyse détaillée des salariés au forfait-jours fera ainsi l'objet d'une publication et sera accompagnée de séries longues caractérisant le recours au forfait-jours, séries qui auront vocation à être mises à jour annuellement ;
- enfin, la Dares constituera en 2026 un groupe de travail pour réfléchir à la façon de caractériser la main-d'œuvre des entreprises et/ou des établissements selon l'origine supposée à partir de la DSN et en recourant à l'IA pour associer une origine géographique aux noms et prénoms des salariés. Le travail préparatoire comportera plusieurs dimensions. Il s'agira d'une part, de réfléchir aux indicateurs à construire pour caractériser la diversité de la main-d'œuvre à partir de la DSN et d'autre part, d'évaluer la faisabilité et la pertinence de l'utilisation de différentes IA dans ce contexte (**avis AVG 5**).

En 2026, le dispositif **MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés)**, qui regroupe les données de France Travail, de la Cnaf et de la DSN, et est disponible au CASD depuis fin 2022, évolue : suite à la finalisation d'une nouvelle convention, les données sur les jeunes accompagnés en missions locales seront ajoutées, tandis que de nouvelles données sur l'accompagnement des inscrits à France Travail, utilisées dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA⁴, seront disponibles pour les utilisateurs qui ont fait la demande. Des échanges sont par ailleurs en cours avec l'Urssaf⁵ Caisse nationale pour compléter la connaissance de la situation des individus sur le marché du travail avec les bases sur les particuliers-employeurs et les non-salariés, et ainsi améliorer les évaluations de dispositifs ciblant le retour à l'emploi. De nombreux travaux menés en interne, par d'autres organismes travaillant sur le marché du travail (Unedic⁶, France Travail) ou par des chercheurs, utilisent désormais MiDAS. Dans le cadre des expérimentations sur l'évaluation des effets de la loi pour le Plein emploi lancées par le comité d'évaluation et la Dares, MiDAS est un des outils centraux d'analyse des trajectoires. Enfin, le groupe d'utilisateurs, lancé en 2023, continuera de faire l'objet d'une attention poussée, tandis que la mise à disposition de documentation et de codes en ligne se poursuivra ([Documentation MiDAS](#)).

Dans la continuité du projet européen « *ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies* » porté par la Commission européenne (direction Eurostat), la Dares poursuivra son investissement dans les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping*, *machine learning*).

Les données d'**offres d'emplois en ligne**, collectées et agrégées dans la base « Jocas » (*Job Offers Collection and Analysis System*) ont fait l'objet d'un vaste projet de mise à disposition en *open data* et sont désormais disponibles sur le SSP cloud (**avis AVG 9**). À la suite d'une première expérimentation en 2025,

4 Revenu de solidarité active

5 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

6 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'Industrie et le commerce

des formations seront dispensées en 2026 aux utilisateurs potentiels (SSP, réseau des Carif Oref⁷, opérateurs statistiques...). Ces données sont actuellement mobilisées par la Dares et l'Insee dans le cadre d'une étude sur la transition numérique (**avis AVG 2**), notamment sous le prisme des compétences. Les méthodes en cours de déploiement devraient permettre de repérer les principales compétences demandées dans les offres d'emploi, ouvrant la voie à de nombreux travaux, qui pourront être déclinés à l'échelle locale (**avis AVG 8**). Des travaux permettant de suivre les variables structurées de la base (salaires, types de contrats, volumes d'offres par an, localisation, etc.) seront également lancés. Techniquement, des travaux se poursuivront autour des algorithmes de déduplication et sur la cohérence offres d'emplois / emplois vacants.

La Dares engage la préparation du **changement de nomenclature d'activités française** dans ses différents systèmes d'information et de production statistique (**avis ESM 9**), avec une première bascule à la demande d'Eurostat pour les indicateurs d'emplois vacants transmis à l'organisme européen (premier trimestre 2026).

Par ailleurs, la Dares a initié fin 2025 un groupe de travail inter-administratif pour réfléchir à la **mesure de l'emploi industriel**, dans l'optique de dresser un panorama des concepts (approches par secteur d'activité, par branche, par métier, etc.) et, le cas échéant, d'envisager des productions statistiques nouvelles. Les travaux se poursuivront en 2026, pour un rendu des conclusions à l'horizon de l'automne.

En 2026, la Dares poursuivra son expertise du **système d'information Agora (avis EQRT 7)**, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora. Elle commencera également à travailler sur le champ des formations des salariés, en s'intéressant aux données physiques et financières remontées par les opérateurs de compétences (OPCO).

La Dares devrait finaliser ses travaux d'expertise des données remontées par les organismes de **services à la personne (avis EQRT 10)** à la DGE, à la suite de la refonte de l'outil de collecte (passage de la télé-procédure Nova à la télé-procédure Nova2), et mettre en place une nouvelle chaîne de redressement des données, qui pourrait s'appuyer sur la DSN.

La Dares se préparera au **changement de système d'information des missions locales**, désormais porté par France Travail, dans le cadre du projet « Convergences » (**avis EQRT 1**). Il s'agira notamment de sécuriser l'accès aux bases de données et d'analyser les impacts sur la production des statistiques publiques sur le sujet.

La Dares lancera des réflexions sur l'avenir du **dispositif Force** (appariement des données de quatre bases statistiques : le Fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à France Travail, la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale), disponible depuis 2021 et dont la convention prend fin en 2028. Pour ce faire, il s'agira notamment d'analyser l'articulation avec les nouveaux appariements et sources de données désormais disponibles (Midas, Agora, nouveau système d'information des missions locales d'ici 2027), au regard du besoin pour la statistique publique et pour les chercheurs. La base Force a en effet permis d'éclairer les questions de l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie (**avis EQRT 7**) et de l'accès à la formation des jeunes (**avis EQRT 1, SERPU 3**), et a contribué à l'évaluation finale du plan d'investissement dans les compétences ainsi qu'à l'évaluation du Contrat d'engagement jeune (**avis EQRT 1, SERPU 3**).

La Dares lancera des travaux, dans le cadre de l'**évaluation du second cycle du plan d'investissement dans les compétences (PIC)**, sur l'accès à la certification et l'insertion en emploi (qualité, adéquation formation-emploi) après une formation professionnelle (**EQRT 7**).

⁷ Centres animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation

Enfin, la Dares poursuivra en 2026 ses travaux exploratoires d'**analyse textuelle sur les accords d'entreprise**, avec la perspective de pouvoir mieux dénombrer et caractériser - *via* l'extraction automatisée de données chiffrées ou qualitatives - les accords d'entreprise au-delà des données renseignées dans la base des accords (**avis AVG 9**). Après des analyses concluantes sur les accords d'entreprises relatifs à l'organisation du télétravail - analyses ayant fait l'objet d'une première publication en 2025 - les travaux s'orientent en 2026 sur les accords traitant des modalités de gestion des heures supplémentaires. Des travaux exploratoires pour répliquer de façon plus systématique l'extraction de paramètres des accords indépendamment de la thématique analysée ont par ailleurs été initiés en 2025 et donnent des résultats prometteurs, qui ont notamment fait l'objet d'une communication aux Journées de méthodologie statistique de l'Insee de novembre 2025 ; il s'agit néanmoins d'un travail au long cours, particulièrement complexe, qui se poursuivra en 2026 et les années suivantes. L'analyse textuelle de l'ensemble des accords portant sur la diversité en entreprise et la non-discrimination (accords portant sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, sur les mesures d'âge, sur l'emploi des travailleurs handicapés, sur la diversité et la lutte contre les discriminations), commencée en 2025, permettra de caractériser les entreprises recourant à ces accords, les pratiques mises en œuvre dans les entreprises et l'évolution de la prise en compte du sujet de la diversité par les entreprises entre 2014 et 2024 (**avis AVG 5**).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques du marché du travail (*Labour Market statistics on Businesses*), la Dares va lancer les travaux d'élaboration de **taux d'emplois vacants** incluant le secteur public, en lien avec la mise en place de l'enquête Evac présentée *supra*, en collecte effective depuis le deuxième trimestre 2025. Il devrait déboucher sur une première publication courant 2026 et un enrichissement progressif des statistiques sur les emplois vacants. La Dares travaille par ailleurs sur l'enrichissement des statistiques avec des indicateurs localisés (**avis AVG 8**).

La Dares, avec l'Urssaf Caisse nationale et l'Insee, a instruit une réduction des délais pour la première **estimation de l'emploi salarié** à 30 jours après la fin du trimestre (contre actuellement environ 37 jours en moyenne après la fin du trimestre), comme souhaité au niveau européen (**avis AVG 3**). La mise en œuvre effective aura lieu début 2026 et nécessitera des investissements d'efficience complémentaires en raison de configurations calendaires moins favorables en 2027-2028. Par ailleurs, les estimations trimestrielles d'emploi sont progressivement enrichies de nouvelles dimensions : après la mise à disposition en 2024 de ventilations additionnelles (ventilation par sexe, âge et type de contrat), une ventilation par branche professionnelle est en cours de finalisation et devrait être mise à disposition en 2026, en collaboration avec l'Urssaf Caisse nationale.

Concernant les **mouvements de main-d'œuvre**, les travaux autour de l'extension du champ (France, secteur agricole) seront lancés.

Sur les **ruptures conventionnelles**, un rapprochement du système administratif de déclaration avec la DSN permettra de mieux analyser la qualité des données et de mettre en place des protocoles de redressement si besoin.

La Dares travaillera également à la mise à disposition pour le courant de l'année des données de **portraits statistiques des métiers**, à la suite du changement de nomenclature des familles professionnelles (Fap).

La Dares entreprend par ailleurs la modernisation du dispositif des **enquêtes Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre)** : celle-ci se traduira notamment, en 2026, par l'utilisation du

nouveau portail de collecte des enquêtes auprès des entreprises de l'Insee, pour les enquêtes annuelles Acemo-Pipa (sur l'épargne salariale), Acemo-DSE (sur le dialogue social) et Acemo-TPE (auprès des très petites entreprises). Son utilisation sera étendue à l'enquête Acemo trimestrielle en 2027, tandis que l'échantillonnage sera adapté à la nouvelle nomenclature d'activité économique.

Enfin, de nouveaux indicateurs par branche sur l'usage du **compte personnel de formation** par les salariés (nombre de formés, types de formation) seront développés cette année.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Dares va poursuivre ses travaux de passage à la nomenclature des familles professionnelles FAP 2021 (*cf. infra*) et sa participation aux instances et travaux relatifs aux nomenclatures métiers (Rome 4.0).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la loi Plein emploi et de son impact sur les statistiques de personnes inscrites à France Travail**, et suite au groupe de travail (GT) piloté par le Cnis et présidé par Éric Heyer, la Dares continuera de déployer des efforts importants pour mieux informer les utilisateurs (**avis AVG 11**) : mise à disposition d'indicateurs complémentaires et d'estimations sous-jacentes, communication renforcée (conférences de presse). Parallèlement, la chaîne de production des statistiques sur les inscrits à France Travail sera refondue en 2026-2027 (passage à R, optimisation).

Par ailleurs, la Dares devrait mettre à disposition, en complément du tableau de bord trimestriel sur les **plans de sauvegarde de l'emploi**, une déclinaison annuelle plus détaillée (analyses sectorielles ou par type de procédure notamment).

En 2026, la Dares poursuivra également ses développements pour mieux éclairer les **transitions professionnelles**, après la mise en place d'une première datavisualisation en 2025. Les axes d'amélioration portent sur l'analyse des transitions à différents horizons, à l'identification des sorties d'études et à l'extension du champ couvert selon l'avancement autour des données non-salariés / particuliers-employeurs. Dans le même domaine, la Dares travaillera sur l'analyse des trajectoires post-rupture de contrat. Enfin, plus généralement, des travaux pourront être menés autour de l'adéquation formation-emploi.

Des séries longues sur les **contrats aidés et sur l'insertion par l'activité économique** viendront compléter les données disponibles sur ce sujet.

Les datavisualisations sur les **portraits statistiques de branches et sur les conditions de travail** feront l'objet d'actualisations en 2026 et de nouvelles séries longues sur le recours au forfait-jour seront mises à disposition sur le site de la Dares.

Par ailleurs, la Dares déploiera progressivement des **interfaces de datavisualisation** pour l'ensemble des données proposées en *open data*.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier l'activité des étudiants sur le marché du travail et le lien avec la réussite dans leurs études	Sismmo	Dares	Sise	Sies	Étudiants en emploi
Qualifier la base Agora	Sismmo	Dares	Agora	Dares	Formation
Qualifier la base Agora	Brest	Dares	Agora	Dares	Formation
Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation)	SIA/SIP	Dares	Sismmo	Dares	Contrats d'alternance
Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation)	SIA	Dares	SIFA	Depp	Contrats d'alternance
Enrichir Inserjeunes de données sur les rémunérations	Sismmo	Dares	BTS	Insee	Usage en 2024 sur les sortants d'apprentissage
Étudier le lien entre compétences et marché du travail	Piaac	Dares	Sissmo	Dares	Enquête Piaac
Appariement Contrats aidés-DSN	Sismmo	Dares	Contrats aidés (données ASP)	Dares	Contrats aidés (CUI)
Appariement IAE-DSN	Sismmo	Dares	IAE (données ASP)	Dares	Insertion par l'activité économique
Étudier le passage entre structures de l'IAE et contrats aidés	IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes	Dares	IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes	Dares	Insertion par l'activité économique
Étudier l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance	Données du dispositif Olinpe	Drees	Force ou Midas	Dares	Les jeunes sortants de l'ASE
Étudier les trajectoires des participants des dispositifs	Données	DGEFP	BTS	Insee	Participants aux dispositifs financés

financés par le FSE	FSE				par le FSE
---------------------	-----	--	--	--	------------

-Département de l'emploi et des revenus d'activité - - Insee -

0. Orientations pour 2026

Les travaux du Dera seront de nouveau marqués en 2026 par la rénovation de ses systèmes d'information.

(1) Le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** a été largement refondu dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN). Toutefois, des travaux importants restent encore nécessaires.

D'abord sur les données **structurelles**, il s'agira de consolider les délais de mise à disposition des données statistiques agrégées - notamment ceux des Estimations annuelles d'emplois (EAE) définitives, désormais disponibles en moins de 17 mois - et de réduire à nouveau les délais de mise à disposition des données individuelles des bases Tous salariés (BTS) pour s'approcher de la cible de 12 mois (cette cible est déjà atteinte depuis trois millésimes sur le seul secteur privé). Sur les données **conjoncturelles**, la bascule vers un emploi flash des Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) dès T+30 jours est désormais envisagée pour début 2026.

En 2026, il s'agira ensuite de poursuivre les travaux concernant les changements de nomenclature d'activité, avec un passage de la NAF 2008 à la **NAF 2025**, et le changement de la nomenclature de profession, avec un passage de la PCS-ESE 2017 à la **PCS 2020**.

La DSN est aussi un levier pour **alléger la charge statistique des entreprises** dans leurs réponses aux **enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)** ; le nouveau règlement européen *Labour Market Statistics based on Businesses* (LMB) a conduit à étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises. Après une forte rénovation jusqu'en 2025, en 2026 les réflexions sur l'allègement de la charge statistique et la modernisation des questionnaires se poursuivront.

(2) La rénovation de l'enquête Emploi

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version refondue de son questionnaire et de son protocole. En 2024, l'enquête Emploi a intégré Mayotte en collecte et en 2025 les résultats et séries longues annuels sont désormais sur le champ de la France entière. Il s'agit désormais de préparer les prochaines rénovations et notamment la **bascule des outils actuels de l'enquête** vers les nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee.

Par ailleurs, le Dera identifie bien mieux désormais les bénéficiaires de RSA dans l'enquête, ce qui permet d'optimiser l'analyse des effets de la loi pour le Plein emploi : l'analyse des effets sur l'activité de ces bénéficiaires se poursuivra tout au long de l'année.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Emploi en continu (DQS 6, EQRT 1, AVG 8)

L'enquête Emploi en continu (EEC) a été refondue en 2021, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole, l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation. Pour la suite, le Dera s'est **engagé dans une nouvelle rénovation**, avec une bascule vers de nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee. Un test de grande envergure est ainsi prévu sur la fin d'année 2026 et le début de l'année 2027 afin de contrôler dans quelle mesure les nouveaux outils peuvent modifier les résultats de l'enquête.

En attendant, des évolutions de production de l'EEC sont instruites. Il s'agit d'abord de collecter une EEC en double-nomenclature, NAF 2008 et NAF 2025, dès 2026. Il s'agit aussi de préparer la bascule de la base de sondage (de Fidéli à Résil), conséquence indirecte de la fin de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Ensuite, la question d'étendre le champ des enquêtes aux ménages vivant dans les logements non ordinaires a commencé à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport dédié de l'inspection générale de l'Insee ; elle a permis d'étendre dès 2024 le questionnaire aux personnes de moins de 65 ans vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté.

Par ailleurs, le Dera a instruit la question d'identification des **bénéficiaires de RSA dans l'enquête**, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le Plein emploi, dont le motif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail. Cela a permis d'améliorer leur détection dans l'EEC grâce à des ajustements du questionnaire (clarification des questions, extension du filtre) depuis le troisième trimestre 2024. Ces changements permettent d'analyser chaque trimestre les changements de statut d'activité des bénéficiaires de RSA depuis le début de la mise en œuvre de la loi.

En 2026 les travaux se poursuivront pour améliorer la qualité des codes statistiques non significatifs (CSNS) des personnes enquêtées, notamment en collectant directement dans le questionnaire le nom des personnes enquêtées à partir de 2027. Ces investissements ont pour objectifs d'améliorer la qualité des appariements avec les sources administratives comme le **dispositif nouveau Trajeec, ancré sur l'EEC, qui remplacera l'enquête formation et qualifications professionnelles (FQP) (cf. infra)**.

Enfin, **l'EEC s'est étendue géographiquement au département de Mayotte**. L'année 2023 a été celle de la montée en charge de l'EEC à Mayotte et de dernière collecte de l'enquête Emploi annuelle. La comparaison entre ces deux enquêtes a été très utile pour rétopoler les séries sur longue période : outre l'intérêt du suivi du marché du travail à Mayotte, les travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et leur rétopolation ont donné lieu à de premières séries annuelles publiées à compter de 2025. Les conséquences du cyclone Chido, fin 2024, ont toutefois conduit à reporter en 2026 l'extension de ces travaux aux séries trimestrielles.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu (AVG 1, AVG 3, AVG 4, AVG 5, EQRT 1, EQRT 2, EQRT 6, EQRT 7, EQRT 8)

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Le module 2024 a porté sur les « **jeunes et le marché du travail** », avec une première valorisation en 2025. Le module 2025 a porté sur « **la conciliation entre travail et vie de famille** » et sera valorisé en 2026. Enfin le module 2026 portera sur le travail de plateforme. Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrence (8 ans)	Référence EQRT
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui	
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non	EQRT6
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-	
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui	EQRT2
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui	EQRT1
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui	
2026	Le travail de plateforme	Non	EQRT8
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui	
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui	

EVA (entrée dans la vie adulte) (EQRT 1)

Le **panel EVA 2007** s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee.

Une réflexion sur la suite à donner pour le suivi des jeunes entrés en 6^e en 2023 a été menée et a donné lieu à une note de projet présentée à l'inter-commission du Cnis le 13 novembre 2025 sur le thème « Le parcours des jeunes du système éducatif au monde professionnel ». Ce projet vise à utiliser davantage les données administratives existantes sur l'emploi et le non-emploi (avec la même logique que celle mise en œuvre pour le dispositif Trajeec) pour limiter la charge d'enquête. Des enquêtes sont pour autant envisagées, à la fois pour compléter le champ des données administratives et pour disposer d'une enquête multi-thématique avec des questions plus subjectives. La réflexion se poursuivra en 2026, en vue d'amorcer le dispositif **EVA 2023**, en particulier pour prévoir les premières enquêtes de champ.

Enquête Adult education survey (AES) (EQRT 7)

L'enquête FLV (Formation tout au long de la vie) a réuni l'enquête européenne **Adult education survey (AES)** sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le **poids de l'illettrisme**. L'enquête a porté sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les cinq DROM, et a été menée entre septembre 2022 et mars 2023. L'instruction de l'avenir des prochaines éditions d'AES, sur le terrain en 2028-2029 a par ailleurs été lancée ; elle sera indépendante des questions portant sur l'édition d'une prochaine enquête IVQ, au-delà de 2030. Un test cognitif est prévu en 2026 puis un test terrain en 2027, pour notamment apprécier dans quelle mesure le questionnaire AES est adapté à un protocole sans enquêteur.

Enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) (EQRT 1)

L'enquête sur la **Formation et la qualification professionnelle (FQP)** a constitué l'une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation et l'emploi. Elle a été menée de façon aperiodique à six reprises de 1964 à 2014-2015. **L'opportunité de son renouvellement a été instruite** et cette instruction présentée à la commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de mai 2024. Cette instruction conduit à lancer les travaux pour construire un **nouveau dispositif (intitulé « Trajeec »)** basé sur l'appariement de l'EEC avec plusieurs sources statistiques basées sur les sources administratives, notamment les bases Tous salariés (BTS).

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

Les **enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)**, auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des

dispositifs européens *Labour Cost Survey* (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et *Structure of Earnings Survey* (SES) sur la structure des salaires.

Le dispositif d'enquêtes Ecmoss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : **en 2026, le dispositif bascule vers les enquêtes sur la structure des salaires en 2025 (ESS 2025)**, avec un questionnaire significativement allégé. En effet à partir de 2026, **le cadre réglementaire européen évolue** avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, dit « *Labour Market Statistics based on Businesses* » (LMB) : il a été formellement adopté en mai 2025, et publié au journal officiel sous le numéro 2025/941. Ce règlement a prévu des évolutions des dispositifs SES et LCS, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés, qui a nécessité un projet d'investissement mené entre 2022 et 2025. L'extension du dispositif à ces très petites entreprises (TPE) permet d'étudier les questions de disparités de salaires (distribution, différences selon le secteur ou la taille d'entreprise, ou selon les caractéristiques individuelles des salariés) dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ ; en France, cette extension n'a pas été envisagée par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, mais par celui d'un recours exclusif à des sources administratives, le règlement accordant une plus grande souplesse sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises ne sont pas disponibles sur ce champ des TPE. Par ailleurs, sur le champ « historique » des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande, de la part d'entreprises, d'alléger la charge statistique qui leur pèse, a nécessité d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête peuvent être substituées par des variables présentes en déclarations sociales nominatives (DSN), puis de mettre en œuvre cet allègement dans les questionnaires (de l'ordre d'un tiers des questions supprimées).

Par ailleurs, en 2026, les travaux de **modernisation des outils** se poursuivent, avec notamment la bascule progressive aux outils de la nouvelle filière en cours de développement à l'Insee et l'objectif d'abaisser significativement la part de réponses par papier. L'avancement du calendrier de collecte, en vue de gagner deux mois à l'horizon de 2028 comme demandé par le nouveau règlement européen, sera achevé en 2026, à quelques jours près.

Complémentaire aux enquêtes Ecmoss pour constituer les livraisons à Eurostat, le dernier millésime de **l'enquête auprès des salariés de l'État FPE** (enquête quadriennale menée directement auprès des salariés de la fonction publique d'État) a porté sur le millésime 2022. Avec les progrès réalisés ces dernières années dans l'exploitation des données administratives, conjuguée avec l'extension de la DSN au public en 2022, l'opportunité de cette enquête a été réexaminée et il a été décidé de ne plus la collecter. Les données européennes liées à Ecmoss sur le champ de la FPE portant sur 2026 seront construites en mobilisant plus largement la base Tous salariés, le fichier Siasp⁸, l'échantillon démographique permanent et un nouveau volet d'enquête mené par la Depp auprès des enseignants. L'année 2026 sera consacrée aux travaux d'instruction et de mise en œuvre de la nouvelle chaîne de traitement visant à élaborer la réponse à Eurostat. L'objectif est d'avoir validé en 2026 l'ensemble des techniques d'estimation et des programmes d'exploitation des fichiers pour les réaliser, avant une mise en œuvre en 2027 pour préparer la livraison d'avril 2028 (SES 2026).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) a atterri en 2024 avec la dernière étape prenant en compte l'entrée de la Fonction publique en DSN. Le déploiement de la DSN et la refonte du

8 Système d'information sur les agents des services publics

Siera auront permis : une réingénierie des processus conjoncturel et structurel conduisant à les rationaliser ; de **nettes réductions des délais de diffusion** ; un enrichissement des produits. **En 2026 il s'agit de poursuivre l'amélioration du Siera sur ces trois axes car d'importants travaux sont encore nécessaires, s'agissant notamment de l'élargissement progressif au département de Mayotte dans les différents produits, de nouvelles réductions des délais, ou des changements de nomenclatures d'activité et de profession** (NAF et PCS, cf. partie 1.4).

Données structurelles d'emploi et de salaires

Les récentes applications informatiques accueillant et traitant **la DSN** ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la **base Tous salariés (BTS)** qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique dont le passage à la DSN s'est réalisé entre 2020 et 2022. Ces nouvelles applications ont déjà permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le **millésime « 2023 » mis à disposition en juin 2025 (soit A+18 mois)**. Le millésime « 2024 » a été mis à disposition dans les mêmes conditions et les mêmes délais, avec une version provisoire sur le champ privé disponible dès la fin de l'année 2025 (A+12 mois).

Depuis 2023, **les travaux ont adapté le dispositif actuel sur la fonction publique** dans la DSN, sur les millésimes « 2022 » à « 2024 » : pour ces millésimes le produit Siasp (correspondant à la partie publique de la BTS) est essentiellement fondé sur des DSN.

La **réduction des délais de mise à disposition de la BTS sur l'ensemble du champ** peut alors reprendre : l'objectif de mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime est acquis sur le secteur privé depuis le millésime 2022 ; le millésime 2024 de la BTS dans son ensemble (public et privé) pourrait être disponible au premier trimestre 2026.

Par ailleurs, les travaux pour consolider la qualité des traitements avec des délais de diffusion réduits sur les données sur l'emploi et les revenus des non-salariés (**base Non-salariés, BNS**), se sont également poursuivis.

Pour les **panels Tous salariés, Non-salariés**, ainsi que **Tous actifs** (réunion des deux premiers), en 2025 a été mis à disposition le millésime « 2022 ». En 2026, devrait être mis à disposition le millésime « 2024 » directement (l'enjambement du millésime « 2023 » permettant une réduction *in fine* des délais de production, sans déperdition d'information).

Les données des **Estimations annuelles d'emploi (EAE)** bénéficient des avancées des délais de mise à disposition des sources de données individuelles (BTS et BNS) : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », les délais de diffusion des estimations définitives se sont réduits jusqu'à 17 mois pour le millésime « 2023 » diffusé en mai 2025, soit la cible fixée qu'il s'agira de consolider en 2026 (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime). Par ailleurs en 2026 un **rebasement des EAE est prévu, qui permettra notamment de les étendre au département de Mayotte**.

De façon liée, les délais se réduisent aussi pour la source **Flores** (qui, à partir des BTS, fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs). Les délais de mise à disposition ont été progressivement réduits, de A+30 mois pour le premier millésime (2017), à A+15 mois pour le millésime « 2023 » mis à disposition en avril 2025 ; la cible étant une diffusion du millésime « 2024 » en février 2026.

Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Depuis 2017 les **Estimations trimestrielles d'emploi (ETE)** salarié sont coproduites avec l'Urssaf⁹ nationale et la Dares : il n'existe plus qu'une seule estimation qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau national ou local -, alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

9 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Pour l'emploi, dans le cadre de la réglementation européenne et de cette coproduction, la diffusion de l'emploi trimestriel « détaillé » se fait depuis fin 2023 avec un calendrier réduit à T+60 jours (contre T+70 jours jusqu'alors) au niveau national, à T+80 jours (contre T+90 jours jusqu'alors) au niveau local. Un nouvel objectif, dont l'instruction s'est poursuivie en 2025, est de diffuser un emploi « flash » moins de 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre T+37 jours actuellement en moyenne), au même moment que les estimations flash de PIB. Les partenaires de la coproduction se sont engagés sur un tel calendrier dès 2026.

En outre, depuis mai 2024, **les données conjoncturelles de l'emploi du champ privé sont publiées selon les caractéristiques des salariés** (âge, sexe, contrat) en plus des caractéristiques propres aux établissements (secteur d'activité et lieu de travail) ; en 2026 ces travaux se poursuivent en instruisant l'extension à la fonction publique de cette déclinaison (avec une déclinaison supplémentaire par versant). Par ailleurs, en 2026, il est prévu d'étendre les Estimations conjoncturelles d'emploi à l'emploi non salarié, en étalonnant le tout nouvel indicateur d'emploi indépendant que l'Urssaf nationale publie depuis mi-2025.

Pour les **Taux de chômage localisés (TCL)**, la méthode de production, basée en partie sur le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, a été adaptée au choc de la loi Plein emploi, en utilisant des indicateurs territoriaux *proxy* corrigeant des effets de montée en charge de la loi.

Pour les salaires, la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel a également permis de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'**indice du coût du travail (ICT)** : depuis fin 2023, un nouvel *Informations rapides* fournit l'information « flash » sur le salaire horaire et le coût horaire du travail dès T+45 jours, alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T+75 jours. L'instruction des travaux porte désormais sur une publication à T+65 jours pour ces résultats détaillés et sur une extension au public de ces indices, deux évolutions demandées par le nouveau règlement européen. Par ailleurs, en 2026, les travaux porteront sur une bascule de la nomenclature d'activité prévue début 2027 pour cet indicateur.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le Dera travaille avec la Dares et France Travail sur l'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de France Travail sur les années 2016-2024. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un document de travail : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>. En 2026 les travaux se poursuivent et les premiers résultats seront publiés dans l'*Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail ».

Un appariement a aussi été effectué entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012 ; ses enseignements ont été décrits dans un nouveau *Document de travail* publié fin 2025 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8681438>). Par ailleurs des appariements ont été effectués entre l'enquête Emploi et les déclarations sociales nominatives (DSN) afin de comprendre les divergences de dynamique de l'emploi entre 2019 et 2024. Les principaux résultats de ces travaux ont été diffusés en 2025 et seront actualisés en 2026.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS¹⁰ dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis (EQRT 6)

En 2026 se poursuit la mise en œuvre **d'un plan d'actions faisant suite aux recommandations du rapport du GT du Cnis en 2018-2019**. La nouvelle nomenclature et les actions ont d'abord pleinement concerné l'enquête Emploi, et le Recensement de la population a été en 2025 la source principalement concernée par la bascule à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 ». Par ailleurs en 2026, le site dédié lancé

10 Professions et catégories socioprofessionnelles

en 2022 (nomenclature-pcs.fr) sera consolidé et la documentation mise en ligne enrichie.

Rénovation de la PCS-ESE¹¹ et bascule à la PCS 2020 dans la DSN (EQRT 6)

Les travaux sur le **passage en PCS-ESE 2020 dans la DSN** se poursuivent en 2026. Un groupe de travail réunissant l'Insee, l'Urssaf, la Dares, France Travail et le GIP-MDS¹² s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et de codification. À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi « libre » (sans liste de référence), le code PCS-ESE en nomenclature de 2017 et un code complément. Outre la bascule à la nomenclature rénovée (PCS 2020), une dimension de ce projet consiste à inciter les entreprises à choisir un libellé d'emploi dans une **liste d'intitulés de métiers de référence**.

Les travaux d'instruction ont conduit à définir un **découplage calendaire entre une bascule statistique** (adoption de nouveaux outils de codification pour coder directement en PCS 2020 des libellés « libres », avec un objectif pour le millésime 2027) et **une bascule déclarative** (liste de référence de libellé et déclaration en nouvelle nomenclature) qui serait effective au plus tôt en 2029. En 2026 les travaux porteront largement sur la préparation de la bascule statistique.

Changement de NAF

En 2026, le Dera poursuit les travaux liés au changement de la nomenclature d'activité, de la NAF 2008 vers la NAF 2025 sur les différents systèmes d'information (Siera, EEC). En particulier, de premières matrices de passage ont été constituées sur la BTS 2024, à partir des livraisons par la Direction statistique d'entreprise des imputations en nouvelle NAF.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2026, le Dera poursuit la diffusion d'études ou de documents de référence, notamment en juin, avec des éclairages et dossiers dans l'*Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail » en partenariat avec la Dares, pour notamment éclairer le marché du travail en 2025.

Plus généralement, le Dera continue de contribuer activement à l'éclairage conjoncturel du marché du travail (contributions aux *Notes de conjoncture*, etc.) et en 2026 s'attachera à documenter de nouveau les conséquences de la loi Plein emploi sur les statuts d'activité en distinguant les bénéficiaires du RSA.

L'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>) sera mis à jour en continu.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Les bases Tous salariés 2016 à 2023 sont déjà enrichies du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela permet notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO¹³ de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.). Depuis 2025, l'enrichissement des millésimes des bases Non-salariés (BNS) avec un CSNS se systématisent aussi : cet enrichissement est désormais disponible pour les millésimes 2021 à 2023 de la BNS, et le sera pour les suivants.

Par ailleurs, après des expérimentations menées sur l'enquête Emploi (EEC), celles-ci ont été enrichies d'un CSNS pour permettre d'une part de l'enrichir systématiquement de données administratives (BTS, BNS),

11 Professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics

12 Groupement d'intérêt public - Modernisation des déclarations sociales

13 Système d'information sur les mouvements de main-d'œuvre

notamment dans le cadre du dispositif remplaçant les enquêtes FQP (Trajeec), d'autre part de poursuivre les études à but méthodologique de divergences de sources portant sur l'emploi et sur le chômage.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enrichir des fichiers de données sur les salariés	Bases Tous salariés (BTS)	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir des fichiers de données sur les non-salariés	Base Non-salariés (BNS)	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir l'enquête Emploi pour le dispositif Trajeec	Enquête Emploi en continu	Insee	BTS, BNS, PASRAU, etc.		Champ du fich. 1.
Comprendre les divergences sur les mesures de l'emploi salarié	BTS, DSN, BNS	Insee	EEC	Insee	Champ du fich. 2.
Comprendre les divergences entre chômage BIT et inscrits à France Travail	Fichier historique	France Travail	EEC	Insee	Champ du fich. 2.
Enrichir potentiellement le dispositif EVA, notamment sur l'insertion professionnelle postérieurement à l'enquête (expérimentation)	Dispositif EVA 2007	Insee	BTS, etc.		Champ du fich. 1.
Comprendre la diversité des revenus des micro-entrepreneurs au-delà de leurs revenus d'activité	BNS	Insee	Pasrau		Champ du fich. 1.

- SDESSI -

-SSM Fonction publique -

0. Orientations pour 2026

L'année 2026 sera marquée, comme en 2025, par la poursuite des travaux suite au passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la Déclaration sociale nominative (DSN). Les travaux d'expertise en particulier sur la mesure des EQTP seront poursuivis sur les données 2024 et 2025, notamment dans le cadre d'un groupe de travail dédié piloté par l'Insee. L'objectif est aussi de réduire les délais de production et de se rapprocher de ceux du privé. Il est prévu de finaliser la validation des données 2024 au premier trimestre et de commencer l'expertise sur les données 2025 dans la foulée.

En amont de ces travaux d'exploitation statistique, la DSN fait l'objet d'un suivi par la communauté utilisatrice pour améliorer la qualité des informations servies. Les réformes de la gestion des ressources humaines ou de la protection sociale amènent également des besoins d'évolution. La SDessi coordonne les études d'impacts sur la chaîne informatique source de la DSN de l'État. Les contraintes pesant sur l'outil de la paie DGFIP (PAYSAGE), outil robuste mais limitant les capacités de maintenance évolutive, sont des freins à la montée en qualité de la DSN de la Fonction publique d'État (FPE) et impliquent de très nombreux échanges en particulier avec le GIP-MDS (modernisation des données sociales) et la MIDS (mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales).

Concernant la Base statistique concours, là encore, la charge de travail du pôle Recrutement, concours sera importante, avec deux collectes : au T2 sur le concours d'attaché territorial et au T4 sur le concours de gardien brigadier. La première collecte sera aussi l'occasion d'expertiser les données administratives sur la fonction publique territoriale et d'éventuellement les valoriser.

Au T2 2026 débiteront des travaux pour réaliser un outil de prévision des besoins de recrutement annuels de la fonction publique de l'État. Un statisticien en prospective sera recruté pour cette mission. Cette dernière fait partie des priorités de la DGAFP dans le cadre de son projet stratégique « DGAFP 2030 ».

Le SSM Fonction publique poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route Qualité en 2026. Comme en 2025, des objectifs individuels et collectifs seront fixés à l'ensemble des agents de la SDessi lors de leurs entretiens professionnels, en particulier sur le sujet de la documentation des processus statistiques, en s'appuyant sur les fiches Qualité discutées avec l'Unité Qualité.

Enfin, comme en 2025, les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants, par exemple avec la finalisation du déploiement de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance ou la mise en place du congé de naissance, ce qui n'est pas sans effet sur les SIRH de l'État, la paie DGFIP et la DSN de l'État. De même, la création d'une section « Fonction publique » au sein de la Cour des comptes a entraîné une très forte augmentation des contrôles. Les sollicitations des sous-directions métier de la DGAFP, du Cabinet du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification et des différentes inspections (IGF, IGAS, IGA, IGESR) pourraient obérer les capacités de travail du service. Enfin, la sous-direction sera très sollicitée par la Revue stratégique Fonction publique 2035-2050 lancée fin 2025 et qui doit aboutir en octobre 2026.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Concours et base administrative concours

L'enquête Concours est une enquête annuelle sur internet mise en place pour la première fois en 2023. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État (FPE) et territoriale (FPT) - à l'exception de certains concours, militaires notamment - et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière (FPH). Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

L'année 2026 sera consacrée à deux collectes : au T2 sur le concours d'attaché territorial et au T4 sur le concours de gardien brigadier. Les pages du site internet du SSM dédiées à l'enquête seront également enrichies avec les principales publications, des données et les modalités d'accès aux bases du CASD.

Concernant la base administrative concours (BAC), la SDessi poursuit son objectif de montée en puissance de ce dispositif. En 2026, pour la FPT, avec l'appui de la FNCDG¹⁴, la promotion du dispositif va être faite auprès des centres de gestion afin d'aller au-delà la couverture actuelle de 75 % et de préparer les collectes de l'enquête concours sur un périmètre territorial. Par ailleurs, la SDessi va prendre l'attache de la ville Paris afin d'ajouter les concours des administrations parisiennes à la BAC.

Pour la FPH, la SDessi va travailler avec la DGOS¹⁵ pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours administratifs gérés par le centre national de gestion (CNG) : directeur d'hôpital, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), directeur des soins (DS), attaché d'administration hospitalière, ce qui permettra dans les années à venir de réaliser une enquête concours.

[AVG 5]

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Passage de Siasp à la DSN

Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique sur une année civile. L'édition 2022 a été le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et produit par l'Insee avec la chaîne de production du secteur privé (Piréné). Depuis chaque millésime permet de valider, d'affiner ou d'approfondir les travaux d'expertise. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se poursuivra tout ou long de l'année 2026 dans le cadre d'un groupe de travail organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E, SSMSI, Sies, DESL) et d'un sous-groupe dédié à la mesure des EQTP. Si la diffusion des données 2024 devrait se

14 Fédération nationale des centres de gestion.

15 Direction générale de l'offre de soins.

faire au S1 2026, l'objectif à terme est d'aligner le calendrier de production de Siasp sur celui du privé. Pour cela le démarrage de l'expertise de Siasp 2025 devrait être engagé dès le T1 2026.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Quelles expériences ont les jeunes de la fonction publique après la fin de leurs études ?

Deux études exploiteront les enquêtes Génération du Cereq. Il s'agira d'actualiser les travaux réalisés sur la génération 2017 interrogé au bout de 3 ans <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/quelle-experience-et-quelle-perception-ont-les-jeunes-de-la-fonction-publique>.

Dans le premier cas en exploitant la réinterrogation de la génération 2017 au bout de 6 ans et dans le second cas, en interrogeant la génération 2021 à 3 ans.

[EQRT 1]

Les conditions de travail en télétravail

Cette étude exploitera les données de l'enquête emploi et de l'enquête TraCov2 (sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire). Elle présentera comment les télétravailleurs jugent leurs conditions de travail en télétravail par rapport à leurs conditions sur site.

[EQRT 4]

Les transitions entre public et privé

À partir de la Base tous salariés (BTS), il s'agira de quantifier les passages entre public et privé, de caractériser les agents et les zones géographiques concernées.

[TRT 7]

Le logement des agents de la FP

Une première étude sera réalisée à partir du recensement de la population. L'objectif est de dresser un panorama des conditions de logement des agents publics (statut d'occupation, caractéristiques du logement, lieu d'habitation, mobilité résidentielle). Ces travaux alimenteront le projet « logement des agents publics » de la DGAFP.

[AVG 4]

L'évolution des conditions de travail sur longue période

Le SSM FP devrait disposer en cours d'année de l'édition 2024 de CT RPS¹⁶, l'enquête de la Dares. Le SSM a financé un sur-échantillon d'agents publics. L'exploitation de la source devrait être l'objet de plusieurs publications. La première pourrait être sur les évolutions depuis 2013 des indicateurs :

- de contraintes et d'expositions physique ;
- de contraintes de rythme ou d'intensité du travail ;
- de changements organisationnels ;
- de relations sociales au travail et situations de tension ;
- d'autonomie, marges de manœuvre ;
- de conflits de valeur.

16 Conditions de travail et risques psycho-sociaux

Les autres études seront programmées en 2027. Elles pourront être des approfondissements des premiers résultats, être inspirées des études de la Dares ou répondre à des demandes externes.
[SERPU 9]

Base de données sociales

Depuis la parution des textes instaurant une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres de chaque comité social d'administration (CSA), la SDessi mène des actions pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données.

Une version rénovée de l'arrêté et des guides de définition des données BDS a été produite en 2025, fruit du travail mené par la SDessi avec les ministères et les organisations syndicales du Conseil supérieur de la fonction publique de l'état.

Ce nouveau cadre sera éprouvé à compter de 2026 qui sera une période d'adaptation des administrations. La production des BDS au sein des ministères (et notamment ceux importants (dimension, stratégie)) fera l'objet d'un accompagnement soutenu de la SDessi. Cet accompagnement comprend notamment un suivi des initiatives ministérielles en termes d'outils et bonnes pratiques et partage de celles-ci en interministériel.

La réception de ces BDS par la SDessi reste disparate et non exhaustive. Des progrès ont été mesurés de la part de plusieurs administrations en 2025 (compréhension, méthodes de production, formats utilisés, etc.) mais ces derniers restent attendus en 2026 pour plusieurs ministères majeurs.

Le processus de collecte, de contrôle, de transformation et d'agrégation des données des BDS ministérielles, ainsi que d'évaluation de la qualité de ces dernières (exploitabilité, exhaustivité, etc.) a été outillé et est désormais opérationnel. Les données encore non exploitées de 2021 à 2023 ainsi que les nouvelles BDS 2024 reçues sont en cours de traitement.

L'exploitabilité de ces données vise à l'augmentation de leur utilisation en 2026 par la Sdessi. En effet, dans le cadre du projet stratégique 2030 de la DGAFP, la SDessi est sollicitée pour fournir des données de pilotage de politiques publiques prioritaires à partir de la BDS lorsque disponibles. Elle travaille donc avec les départements métiers de la DGAFP pour identifier leurs indicateurs prioritaires et construire un plan d'action avec les ministères pour tenter d'obtenir ces données dans les meilleurs délais possibles. La Sdessi va organiser un groupe de travail sur les règles de constitution des BDS des DDI (directions départementales interministérielles) à cheval sur cinq ministères territoriaux.

[SERPU 9]

Élections professionnelles 2026

En 2026, la SDessi prépare la remontée des résultats des élections professionnelles dans la fonction publique de décembre. Elle fournit les spécifications, construit sa chaîne de traitement et organise des tests. Auparavant, elle recense, auprès des ministères et des deux autres versants de la fonction publique, la cartographie des milliers d'instances de vote. Celle-ci permet d'introduire un identifiant unique DGAFP qui permet les appariements des résultats pour assurer une publication rapide en décembre.

[AVG 9]

Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

Suite à un arbitrage budgétaire favorable en décembre 2025, la SDessi lance dès février 2026, avec le Cisirh (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), un projet de construction d'un outil interministériel de gestion des dossiers AT-MP. Cet outil permet également la remontée de statistiques pour Eurostat. La SDessi y consacre un chef de projet à temps plein et 2,5 M€ de prestations informatiques sur 2 ans.

[AVG 3 et 7]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Sans objet

CEREQ

0. Orientations pour 2026

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2026, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2026 sera consacrée en premier lieu aux traitements et à la finalisation des fichiers de diffusion et de la documentation de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 ; en deuxième lieu, dans le cadre du projet européen expérimental Eurograduate, la réinterrogation d'une partie des répondants de la Génération 2021 sera réalisée. En troisième lieu, les premiers travaux préparant l'enquête 2028 auprès de la Génération 2025 seront lancés. Cette enquête s'inscrit dans le cadre renouvelé du dispositif Génération tel qu'il a été présenté dans l'inter-commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail / Services Publics et Services aux Publics du CNIS du 13 novembre 2025.

Les thématiques d'études mises en avant cette année se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en 2023. L'analyse des parcours scolaire, professionnel et de vie des jeunes de la Génération 2017 constituera un angle mis en avant dans les travaux menés au sein du département, travaux qui s'appuieront principalement sur les données de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 (publications des résultats d'études menées ou en cours dans le département, lancement d'un groupe d'exploitation ouvert au monde de la recherche à l'automne 2026). Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DGESIP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2026 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, un nouveau cycle de 5 vagues du panel EFE va commencer et portera sur les données des années 2025 à 2029 (EFE 2025 à EFE 2029). Ce nouveau cycle a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire.

Par ailleurs les éditions 2020 et 2021 (2 premières vagues du panel EFE) continueront à faire l'objet d'exploitations dans le cadre d'un groupe d'exploitation constitué autour d'une douzaine de projets d'études portés par divers centres associés du Céreq, laboratoires universitaires et France stratégie. Les données des éditions 2022 à 2024 seront mises à dispositions de ce groupe d'exploitation à l'été 2026, ce qui permettra des analyses longitudinales sur 5 années du panel EFE.

Le Céreq continuera à expertiser l'appariement d'EFE avec les données de l'enquête TIC pour étudier le recours aux outils numériques et les liens avec les pratiques de formation des entreprises. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les liens entre performance des entreprises et pratiques de formation, les données EFE appariées aux données fiscales seront exploitées et analysées.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2026 :

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2026 verra se concrétiser les premières exploitations de l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 ainsi que les publications des travaux produits dans le cadre du groupe d'exploitation de l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017.

L'année 2026 sera également une année très dense en termes de préparation et de production d'enquêtes.

Enquête 2024 sur la Génération 2021

Concernant l'interrogation 2024 auprès de la Génération 2021, l'activité de production liée à l'enquête portera en 2026 d'une part sur le traitement d'éventuels effets de mesure liés à la collecte multimode (CAWI / CATI) et d'autre part sur la finalisation des fichiers de diffusion et de la documentation, avec pour objectif la livraison de données de travail au premier semestre 2026.

Un groupe d'exploitation sur les données de travail de l'enquête sera lancé à l'automne 2026. Comme les précédents groupes d'exploitation, il visera à permettre le développement de projets d'études tout en permettant une vérification approfondie des bases avant la transmission des données consolidées à Progedo pour leur mise à disposition. Ce groupe d'exploitation sera constitué à partir d'un appel à projet ouvert à l'ensemble de la communauté de chercheurs.

Projet Eurograduate de réinterrogation en 2026 des sortants diplômés des formations de bac+3 à bac+5 de la Génération 2021

La ré-interrogation en 2027 des répondants à l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021, prévue dans la programmation initiale du calendrier d'enquêtes (à l'instar de ce qui était fait dans les précédentes Générations), a été abandonnée suite aux discussions menées en 2024 entre le Céreq et ses tutelles pour la rénovation du dispositif Génération.

Cependant, en accord avec le SIES, le Céreq s'est engagé dans la ré-interrogation fin 2026 d'une partie des répondants de l'enquête 2024, dans le cadre de l'enquête européenne expérimentale Eurograduate pilotée par la DG Education et Affaires Culturelles de la commission Européenne.

La sous-population concernée agrège les sortants diplômés des formations de bac+3 à bac+5. L'enquête vise à produire des indicateurs correspondant aux objectifs assignés aux enquêtes Génération : informations éclairant le parcours scolaire et les conditions de la formation, informations éclairant le parcours professionnel et ses liens avec la formation initiale, éléments sociodémographiques visant à caractériser les individus.

Les travaux concernant l'année 2026 concerneront la transcription en français du questionnaire européen, son allègement des informations déjà collectées dans le cadre de la première interrogation, de la programmation de l'outil de collecte (mode CAWI) et du terrain réalisé en fin d'année.

Enquête 2028 auprès de la Génération 2025

L'année 2026 voit le lancement des premiers travaux préparatoires à l'enquête 2028 auprès de la Génération 2025.

Ces travaux concerneront :

- La constitution de la base de sondage. D'une part, il s'agit d'établir les conventionnements avec les différents services statistiques ministériels concernés (Depp, Sies, Dares, Injep, Dger, ANRT) afin de recueillir les données nécessaires à la constitution de la base de sondage des sortants de l'année scolaire 2024-2025. D'autre part, il s'agit de réceptionner les fichiers indiqués dans les conventions afin de construire la base de sondage.
- La construction du questionnaire ; ce questionnaire sera plus court que les questionnaires des Générations antérieures car il prendra en compte les appariements qui seront réalisés avec des données administratives concernant les parcours scolaire et sur le marché du travail des jeunes.
- Le conventionnement avec les différents services producteurs de données sur le marché du travail (Insee et France Travail) afin de pouvoir réaliser les appariements qui permettront d'enrichir les enquêtes.

Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2026 :

Enquête EFE (édition 2025) :

A la demande de la Dares et de France Compétences, cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre d'un panel d'entreprises basé sur un échantillon rotatif au 1/5^{ème} ayant pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises.

Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, le panel EFE représente la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

A l'instar d'EFE 2020, l'édition EFE 2025 sera utilisée pour satisfaire le volet français de l'enquête européenne CVTS (Continuing Vocational Training Survey) qui a lieu tous les 5 ans. Il s'agira de la 7^{ème} édition de CVTS.

La collecte sur les données 2025 se déroulera d'avril à juillet 2026.

Il est attendu environ 23 000 entreprises répondantes pour cette nouvelle édition.

Dès cette édition, le panel EFE offre la possibilité aux OPCO qui le souhaitent, d'avoir des indicateurs relatifs aux branches relevant de leur périmètre. Cela pourrait nécessiter le tirage de sur-échantillons d'entreprises qui seraient inclus dans la même procédure de collecte que l'enquête principale (collecte en monomode par internet assortie d'une démarche de précontentieux).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2026, les travaux exploratoires d'appariements des enquêtes Génération avec des données administratives se poursuivront dans l'objectif de faire évoluer de façon significative le dispositif Génération. Le Céreq a lancé un appariement expérimental des répondants de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 avec la base tous salariés (BTS) produite par l'Insee à partir des déclarations sociales nominatives. L'année 2026 va voir la livraison des données par l'Insee se poursuivre, à l'été. Les données livrées couvriront les informations disponibles dans la BTS 2024 pour les répondants de l'enquête 2024 de la Génération 2021 et viendront compléter les données livrées en 2025 sur les BTS 2021, 2022 et 2023.

Par ailleurs, un nouveau projet d'études portant sur les parcours scolaires des jeunes de la Génération 2021 a été lancé. Il a pour objet d'approfondir l'étude de ces parcours de formation et leur lien avec l'insertion

grâce à l'enrichissement des données de l'enquête G21 à partir d'appariements avec les données administratives des fichiers des apprenants du secondaire (source : Depp) et du supérieur (source : Sies). L'année 2026 sera consacrée à un premier bilan statistique des informations recueillies.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2026, le Céreq continuera de diffuser, grâce à de la datavisualisation sur son site internet, les principaux indicateurs issus de l'exploitation des enquêtes EFE et Génération.

Les nouveaux indicateurs alimentés par Génération exploiteront les données nouvelles de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021.

LES NOUVEAUX INDICATEURS ALIMENTÉS PAR EFE FERONT L'OBJET D'UN ÉLARGISSEMENT DES THÉMATIQUES PROPOSÉES AINSI QU'UNE VISUALISATION DE L'ÉVOLUTION DE CES DERNIERS SUR PLUSIEURS ANNÉES DU PANEL.

FRANCE TRAVAIL

0. Orientations pour 2026

Les travaux en 2026 sont en grande partie structurés autour de la poursuite de la montée en charge des systèmes d'information du réseau pour l'emploi après l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi depuis le 1^{er} janvier 2025.

Un bilan de la première année de mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail du CNIS sur les conséquences de la « loi pour le plein emploi » sur les statistiques de demandeurs d'emploi, sera réalisé et présenté aux instances du CNIS au 1^{er} semestre 2026.

Les actions de communication et de pédagogie autour de la publication conjointe Dares-France Travail sur les statistiques des inscrits à France Travail, seront poursuivies afin d'accompagner les changements durant la période transitoire nécessaire à l'orientation des nouveaux publics.

Les travaux engagés en 2025 pour outiller les comités pour l'emploi pour le suivi et pilotage des actions commune se poursuivront en 2026, avec l'enrichissement du tableau de bord du Réseau Pour l'Emploi, par de nouvelles données sur les filières, et par la possibilité de comparer les indicateurs de chaque Comité Local Pour l'Emploi à ceux de ses plus proches voisins en termes de contexte socio-économique.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête conduite avec la Dares sur les sortants des listes, qui a été refondue en 2024, porte désormais sur un champ tournant d'une année sur l'autre avec des modules thématiques différents chaque année. Le champ historique est désormais élargi aux demandeurs d'emploi qui reprennent une activité tout en restant inscrits (passage des catégories A et B (sans emploi/en activité réduite courte) vers C (activité réduite longue). Ce champ fait l'objet d'une enquête tous les deux ans. En alternance, l'autre champ étudié tous les deux ans est celui des sortants des listes non réinscrits au cours des 12 mois qui suivent : ceux-ci sont interrogés un an après leur sortie des listes.

L'enquête a obtenu l'avis de conformité du Comité du Label pour l'année 2025 pour les premiers modules. France Travail et la Dares soumettront un dossier complémentaire au comité du label en 2026 sur les modules thématiques restants.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Depuis la nouvelle convention tripartite Etat-Unedic-France Travail, les indicateurs d'accès à l'emploi sont désormais calculés à partir de la DSN. Dans le cadre de sa convention avec l'Acoss, France Travail étudiera la possibilité de produire des indicateurs d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi complémentaires, étendus à l'emploi salarié des particuliers-employeurs et à la création ou reprise d'entreprise.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En collaboration avec l'Insee et la Dares, un appariement entre le Fichier Historique sur les demandeurs d'emploi de France Travail avec l'enquête Emploi En Continu de l'Insee a été réalisé sur la période 2019 à 2024. Il s'agit d'une réédition de travaux de rapprochement menés précédemment sur la période 2012-2017. Cet appariement permettra de croiser les concepts de chômage au sens du BIT et d'inscription l'inscription à France Travail. Les résultats de ce rapprochement feront l'objet d'un dossier dans l'édition 2026 de l'Insee Références Emploi, Chômage, Revenu du travail.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La loi pour le plein emploi a instauré une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local. Cette gouvernance renouvelée a pour vocation d'assurer la coordination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Le comité national pour l'emploi définit des orientations stratégiques nationales et les éléments du patrimoine commun. Les comités territoriaux pour l'emploi, co-présidés par l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre les orientations stratégiques définies par le Comité national pour l'emploi. Ils ont pour mission de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises.

Le découpage territorial correspondant aux zones de compétences de ces comités territoriaux constitue donc, pour les acteurs du réseau pour l'emploi, un nouveau zonage d'analyse et de diagnostic du marché du travail (AVG8).

Les résultats de l'enquête annuelle sur les Besoins de Main d'œuvre seront publiés pour la première fois avec ce nouveau zonage au 2ème trimestre 2026. La diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi sera également généralisée à la maille CLPE dans les outils de diffusion en open-data (Requêteurs).

Par ailleurs, les travaux sur les nomenclatures des métiers seront poursuivis. Une fois la nomenclature ROME 4.0 finalisée à l'été 2026, les productions statistiques mobilisant le métier recherché par les demandeurs d'emploi et/ou offert par les entreprises basculeront progressivement dans la nouvelle nomenclature (fin 2026 et 2027). Les travaux sur l'articulation entre ROME 4.0 et les autres nomenclatures de métiers (familles professionnelles FAP, professions et catégories socio-professionnelles PCS) seront poursuivis, en lien avec la Dares et l'Insee.

L'année sera enfin consacrée à préparer l'intégration de la nouvelle nomenclature d'activités dans les productions statistiques au 1^{er} janvier 2027.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site d'analyse territorialisée du marché du travail DataEmploi (<https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/accueil>) sera enrichi en 2026 :

- De nouvelles fonctionnalités : le site devrait permettre de constituer des territoires à façon pour l'analyse à partir de la maille communale, et ouvrir la possibilité d'appel des données « en masse » par API ; par ailleurs un parcours « employeur » sera mis en place au 2^{ème} semestre afin de mieux répondre aux besoins de connaissance des entreprises sur le marché du travail.
- De nouveaux indicateurs : des indicateurs complémentaires seront mis à disposition par filière et actualisés trimestriellement, venant enrichir les analyses déjà possibles soit par métier, soit par secteur d'activité.

Par ailleurs, le tableau de bord du Réseau Pour l'Emploi permettant le pilotage de l'action du RPE en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, sera enrichi d'indicateurs par filière permettant de suivre la nouvelle stratégie de filières. A partir du 2^{ème} trimestre, le tableau de bord permettra également de comparer les résultats de chaque CLPE avec ceux des CLPE les plus proches en termes de contexte socio-économique.

URSSAF

0. Orientations pour 2026

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit notamment des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. En 2025, ces séries ont été proposées au renouvellement de la labélisation.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de cotisations sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations. Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants. L'indicateur conjoncturel d'emploi des TI (cf. infra) est présenté en fin d'année en vue de la reconnaissance d'intérêt public.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2026, des travaux seront menés sur l'indicateur d'emploi conjoncturel trimestriel des travailleurs indépendants, publié en 2025, pour le décliner au niveau régional, et, si possible, au niveau de groupes de secteurs d'activité.

En 2026, nous proposons de réaliser des monographies sectorielles (par exemple sur le secteur hôtel-café-restauration) intégrant des informations économiques démographiques, et déclaratives (salaires, revenus, exonérations) des usagers ainsi que des informations sur les difficultés des entreprises (taux d'impayés, demandes de délais, etc.). Ces analyses incluent à la fois les salariés et les indépendants afin de disposer d'une approche complète du secteur. Les monographies pourront aussi concerner des publications sur des entreprises particulières, comme celles relevant de l'économie sociale.

En collaboration avec l'Insee, une étude de faisabilité en 2025 a conduit à considérer l'exhaustivité des déclarations sociales nominatives (DSN) à Mayotte à partir de 2024. Avec l'Insee, nous avons convenu que l'on pourrait intégrer les données de Mayotte dans les séries conjoncturelles d'emploi et de masse salariale au cours de l'année 2026, probablement courant deuxième semestre. Afin de finaliser cette intégration, un travail de rétropolation des séries, depuis 2013 ou 2017, sera mené.

Les travaux conjoncturels sur l'estimation trimestrielle de l'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichis par l'information sur la convention collective associée au contrat. En lien avec la Dares, les travaux ont débuté en 2025 et seront finalisés en 2026. Cette information sera ajoutée au fichier de détail trimestriel partagé avec l'Insee et la Dares et sera diffusée courant 2026 dans un format qui reste à définir.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des travaux exploratoires concernant l'analyse des trajectoires professionnelles des travailleurs indépendants est lancé sur la base des données dont dispose la branche recouvrement (DSN, entrepôt de données sur les travailleurs indépendants), ainsi que grâce aux partenariats avec France Travail et la Cnaf. Par ailleurs, un projet d'étude visant à mesurer l'incidence des pratiques de non-déclaration ou sous-déclaration des revenus/CA des travailleurs indépendants sur les droits sociaux est envisagé. L'ensemble de ces travaux pourraient s'échelonner sur 2026 et 2027.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2026, des travaux seront menées pour tenir compte de la nouvelle d'activité (NAF 2025) qui sera opérationnelle en 2027. Ce changement de nomenclature va impacter nos chaînes de production (emploi, masse salariale, DPAE, exonérations et cotisations sociales, travaux sur les indépendants).

Par ailleurs, des travaux devraient démarrer en vue de la constitution d'un référentiel de métiers pour les travailleurs indépendants, à partir notamment de la NAFA (nomenclature spécifique aux artisans). Ce chantier sera mené sur plusieurs années très probablement.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Des travaux sur la ligne éditoriale ont débuté au cours du second semestre 2025. Il s'agissait d'identifier les publics cibles des publications et définir les (nouveaux) formats de valorisation et canaux de diffusion qui pourraient y être associés.

En 2026, la prochaine étape consistera non seulement à restructurer les maquettes actuelles qui s'adressent principalement aux experts et aux journalistes mais aussi à concevoir, pour certaines thématiques, une version courte à destination d'un public moins averti. Il est prévu que les maquettes régionales de chaque publication soient traitées en même temps. De plus, de nouveaux formats de valorisation tels que des infographies et des carrousels destinés à être publiés sur les réseaux sociaux pourront être élaborés.

Une réflexion sur les noms des collections a également été engagée fin 2025. Cette démarche sera l'occasion de clarifier, en 2026, leur contenu et leur fréquence de production.

Il est aussi prévu d'aménager les pages « Statistiques » du site Urssaf.org et de refondre la plateforme open data (open.Urssaf.fr) en vue d'un meilleur référencement de l'Urssaf sur les moteurs de recherche.

Les travaux d'aménagement du site Urssaf.org permettront notamment de rendre plus visibles le calendrier de parution des publications et les informations relatives aux sources et méthodologies peu accessibles dans l'organisation actuelle des pages « Statistiques » du site Internet.

Quant à la refonte du site open.Urssaf.fr, elle permettra de mieux éditorialiser les jeux de données mis en ligne et les datavisualisations proposées. Elle permettra également d'instruire la possibilité de développer de nouvelles datavisualisations (actuellement 3 datavisualisations sur des données économiques).

